

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

CREATION D'UN POSTE ATSEM 1ERE CLASSE DE L'ECOLE PUBLIQUE TEMPS NON COMPLET

Suite aux besoins de l'école maternelle publique et aux difficultés actuelles d'obtenir l'accord pour des contrats aidés CUI-CAE, création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1ère classe, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2012.

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE PRIVEE POUR SORTIES PEDAGOGIQUES ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Suite à la lettre de demande d'aide financière pour des sorties pédagogiques, accord d'une subvention à l'Ecole Privée Les Marronniers pour l'année scolaire 2011-2012 de 700 €.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : TARIFS DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

En référence aux prix pratiqués par la SAUR, fixe les tarifs de contrôle d'assainissement non collectif aux particuliers pour l'année 2012, soit :

- FO 1 Contrôle du neuf – Phase conception	81 € TTC
- FO 2 Contrôle du neuf – Phase Réalisation	93 € TTC
- FO 3 Diagnostic existant & 1er contrôle bon fonctionnement	71 € TTC
- FOci Diagnostic Cession immobilière	93 € TTC

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2011, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

CONSIGNATION DU PRIX DE VENTE ET DES FRAIS D'ACTE DES TERRAINS DES CONSORTS MONARD AUPRES DE L'EUDE NOTARIALE DE PHILIPPE ROUDILLON A ST GERMAIN LAVAL

Suite à des difficultés de régulariser un acte de vente portant sur diverses parcelles situées au lieu dit « Les Côtes » à St Germain Laval destinées à la construction du groupe scolaire, en raison du refus d'une héritière des Cts MONARD, décide de consigner le prix de vente ainsi que les frais d'acte y afférant à la Caisse des Dépôts et Consignations par les soins de Me Philippe ROUDILLON, Notaire associé à ST GERMAIN LAVAL.